

Déclaration de la délégation du Bénin à la 90^{ème} session du
Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations
Genève, 29 Novembre – 2 Décembre 2005

Présentée par Monsieur Raphaël C. AHLONSOU, Directeur de l'Agence
Béninoise de Migrations Internationales pour le Développement en Afrique
(ABMIDA)

Meeting _____

Date 1.12.05

Time _____

Tape No. _____

Excellence Monsieur le Président,
Excellence Monsieur le Directeur Général de l'OIM
Excellence Madame le Directeur Général Adjoint de l'OIM
Excellences Mesdames, Messieurs

Permettez-moi, Monsieur le Président de prendre la parole au nom de
la Délégation du Bénin pour vous féliciter pour votre élection à la
présidence du Bureau de la 90^e session du Conseil de l'OIM et pour la
manière avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du
bureau.

Nos remerciements vont aussi à l'Administration de l'OIM pour la
qualité des documents mis à notre disposition.

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin fait sienne la déclaration présentée par
l'Ambassadeur de l'Algérie au nom du Groupe Africain.

La délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt la déclaration liminaire
que vient de prononcer Monsieur Brunson Mkinley, Directeur Général
de l'OIM.

Cette déclaration, dans son ensemble fait le point de la rétrospective
de l'année écoulée en mettant l'accent sur le dialogue international sur
la migration 2005, à travers la recherche d'une cohérence politique en
matière migratoire.

Dans ce sens, l'Agenda International pour la Gestion des Migrations aidera à renforcer les capacités de gestion des migrations et à permettre de mieux cerner la nécessité de la coopération inter-états en matière migratoire et l'importance des processus consultatifs régionaux.

A ce titre, le Bénin a tiré profit de plusieurs consultations au niveau de la sous-région, et a pris part à l'atelier de renforcement des capacités de gestion des migrations qui s'est tenu à Genève en Septembre 2005.

De ce fait, le Bénin accorde une attention grandissante au phénomène migratoire en vue de l'adoption et de l'harmonisation de stratégies régionales de gestion des migrations.

Le Ministère en charge des Bénévoles de l'Extérieur s'emploie actuellement à travailler avec d'autres ministères et institutions internationales intéressés, en vue d'optimiser les acquis de ces différentes rencontres.

Monsieur le Président,

Le Bénin est intéressé par les résultats des travaux de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMMI) devant aboutir à l'élaboration d'un dispositif mondial inter-institutions pour les migrations.

Les relations entre les diasporas et les initiatives axées sur la migration et le développement doivent de plus en plus nous préoccuper.

En effet, le Bénin compte aujourd'hui plus de 3 millions de ses ressortissants à l'extérieur, soit plus du tiers de sa population totale.

L'apport de cette importante diaspora dans le développement constitue l'une des préoccupations des Autorités béninoises.

Elles se préoccupent aussi de rendre substantielle la contribution de cette diaspora au processus de développement du Bénin, à travers le transfert et la gestion efficiente des fonds de ses migrants.

Monsieur le Président,

C'est dans cette optique que le Bénin a accepté, avec la collaboration de l'OIM et le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés, les Pays en Développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, d'organiser, à Cotonou les 9 et 10 Février 2006, une Conférence Ministérielle des PMA sur les transferts de fonds des travailleurs migrants.

Permettez-moi Monsieur le Président de confirmer ici, la demande exprimée par la délégation du Bénin lors de la Session du Sous-Comité du Budget et des Finances du 1^{er} novembre dernier, d'obtenir le soutien de l'OIM à travers le financement sur le Fonds 1035 d'une partie du budget de cette Conférence de Cotonou.

De même, le Bénin voudrait pouvoir compter sur tous les Etats, Gouvernements et Partenaires intéressés, pour un soutien tant intellectuel que financier.

Monsieur le Président,

La délégation félicite l'OIM pour le travail important entrepris avec ses partenaires pour une coopération cohérente dans des domaines variés liés à la migration et au droit d'asile.

Les différents exposés que nous avons suivis ces deux derniers jours ont été pour nous très édifiants.

Cependant, des domaines très sensibles méritent également d'attention et d'actions en faveur de certains pays.

Il s'agit du problème de trafic de personnes et de l'exploitation surtout des femmes et des enfants.

Des mesures concrètes en la matière consisteraient à amener les Etats à réglementer les mouvements transfrontaliers dans le respect des droits et libertés individuels.

Monsieur le Président,

Le Droit International de la Migration a également fait du chemin avec le stage de formation au Droit International de la Migration auquel le Bénin a pris part à San Rémo en Italie. Il s'agissait de faciliter le dialogue entre acteurs concernés par la gestion des migrations et d'encourager la coopération entre les pays aux fins de l'élaboration de législations et de politiques migratoires cohérentes.

En ce qui concerne les questions de santé qui de plus en plus préoccupent le monde et particulièrement l'Afrique, la délégation soutient que les stratégies existantes doivent être renforcées tant sur le plan de la formation sanitaire, de la surveillance de la santé que sur l'aide à la gestion des frontières et d'appui aux agents des services d'immigration.

Il est nécessaire aussi d'apprécier de manière plus objective l'impact des migrations sur l'environnement, en vue d'assurer la cohérence des interventions des différents acteurs.

Je ne saurais terminer mon propos sans présenter mes félicitations aux nouveaux Etats membres admis au sein de l'OIM, à savoir les Républiques sœurs du Togo, du Cameroun et du Ghana sans oublier celle du Bélarus.

Je vous remercie de votre attention.